

COMMUNE DE WENTZWILLER

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024

Le vingt-cinq juin deux-mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILLERI Angelo, suite à la convocation adressée à tous les membres le 20 juin 2024.

Monsieur le Maire salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal présents. Il ouvre la séance à 18 heures 30.

Etaient présents : Angelo PILLERI, Vincent THUET, Nathalie SPECKER, Daniel SECCI, Jean-Marc BIECHERT, Charlotte HAAB, Chantal COLOMBO, Nicolas SCHNEBELEN, Aimé ALLEMANN, Charlotte DOMANGE.

Absents excusés : Eric DIDILLON (procuration à Daniel SECCI), Elodie MADAULE (procuration à Nathalie SPECKER), Séverine DANDOIS, Mickaël FEGA (procuration à Vincent THUET)

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 21 mai 2024
2. Urbanisme
3. Demande de distraction
4. Terrain à vendre au centre du village
5. Travaux rue de Folgensbourg
6. Divers

1. Approbation du PV de la séance du 21 mai 2024

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2024 n'ayant suscité aucun commentaire celui-ci a été adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme

M^e LEPELLETIER & SCARAVELLA 53 rue de Mulhouse 68300 SAINT LOUIS :
Section 14 parcelle 228 pour une contenance de 1014 m²
Pour un appartement sis 14 rue de l'Ecole à WENTZWILLER.

SCP ZANETTE & MEULET-KOHLER 15^e Route de Sélestat 68750 BERGHEIM :
Section 1 parcelle 140 pour une contenance de 564 m²
Pour une maison située 3a rue des Prés à WENTZWILLER.

Droit de préemption

M. SANITATE Joseph 2 rue des Grains 68440 ESCHENTZWILLER
à

Mme HAENEL Nadine 19b rue de la Vallée 68640 MUESPACH-LE-HAUT.

M. WINTER Mathieu 1 rue Saint Amarin 68690 GEISHOUSE
à
Mme GUTKNECHT Elise 28 rue de Paris 68330 HUNINGUE ;

Déclaration préalable

M. PETIT Sylvain 10a rue de la Fleur de Vigne 68220 HEGENHEIM :
Pour la création de deux fenêtres de toit 6 rue du Moulin à Wentzwiller

Permis de démolir

Mme WANNER Marie-Anne 8c rue de Buschwiller 68220 WENTZWILLER :
Pour la démolition d'une partie de la grange 12 rue de Buschwiller.

M. GIEGEL Bertrand 3 rue des Vergers 68220 WENTZWILLER :
Pour la démolition d'une grange.

3. Demande de distraction

★ Délibération n° 1 :

Objet : Demande de distraction sans défrichement

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cession d'une forêt communale.

Ce projet nécessite une distraction de la surface du régime forestier sans défrichement à demander auprès de l'ONF et de la Préfecture.

Les parcelles concernées par cette vente sont énumérées dans le tableau ci-dessous :

Lieu-dit GEISSBERG section 18 :

Parcelle 51 pour une contenance de 60'289 m²

Parcelle 54 pour une contenance de 14'728 m²

Parcelle 52 pour une contenance de 1'316 m²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet tel qu'il est présenté ;

SOLLICITE auprès de l'ONF et du Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, la distraction du régime forestier sans défrichement, les parcelles cadastrales définies ci-dessus d'une contenance totale de 76'333 m², classées en zone N e Nb du PLU de la commune de Wentzwiller.

CHARGE l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté de distraction du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce projet.

4. Terrain à vendre au centre du village

★ Délibération n° 2 :

Objet : Projet de parking au centre du village

Dès 2021, dans sa délibération du 6 septembre, le Conseil municipal a évoqué la nécessité de réfléchir à l'implantation d'un parking supplémentaire au cœur du village, les capacités de stationnement existantes étant insuffisantes, notamment aux horaires de dépose des enfants à l'école.

La commune s'est également engagée en 2024 dans l'étude du projet d'extension de la structure périscolaire en but d'accroître sa capacité d'accueil. Le périscolaire actuel est au centre du village et l'extension pourrait se faire en utilisant le bâtiment des ateliers municipaux, adjacent au site actuel. La réflexion est en cours sur la détermination précise du site, la structure actuelle générant de toute façon un besoin de stationnement.

La présence de cet équipement au centre village vient renforcer la nécessité de créer un parking supplémentaire à proximité du site.

Ces différents projets d'équipements publics dans le village permettent de valoriser le cœur de village et de répondre aux besoins de la population. Ils s'inscrivent donc pleinement dans l'orientation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU visant à valoriser le cœur du village notamment en favorisant le développement des équipements et services à la population.

Dans le but de pouvoir réaliser à court ou moyen terme le parking, la collectivité doit acquérir le foncier nécessaire, puisqu'elle ne dispose pas d'un terrain de superficie suffisante pour réaliser l'équipement dans le cœur du village, à proximité immédiate de l'école, de la structure périscolaire et des autres équipements publics.

La collectivité dispose d'un droit de préemption urbain couvrant les zones urbaines du village. Ce droit lui permet d'acquérir en priorité une propriété foncière dès lors que son propriétaire manifeste, à travers une déclaration d'intention d'aliéner, son intention de la vendre.

Il conviendra donc pour la commune de préempter dès qu'un terrain en centre de village, mis en vente, présente des caractéristiques (localisation, superficie, configuration...) le rendant apte à la réalisation d'un parking.

Une vente est d'ores et déjà pressentie répondant à ses caractéristiques : il s'agit de la vente possible de la parcelle située rue principale, cadastrée section 2 n°50.

Le Conseil Municipal,

-Considérant le PADD du PLU visant à valoriser le cœur de village notamment par le développement des équipements et services à la population ;
-Considérant le projet d'extension de la structure périscolaire,

-Considérant l'intérêt de réaliser un parking au centre du village en raison de l'insuffisance des capacités de stationnement existantes,

A l'unanimité des membres présents :

- 1) Valide le principe de réaliser un parking au centre du village, à proximité des équipements publics existants (école, périscolaire, mairie, église) ;
- 2) Décide d'acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de ce parking public, y compris en ayant recours à l'exercice du droit de préemption urbain si un terrain présentant les caractéristiques aptes à la réalisation du projet devait faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner.

5. Travaux rue de Folgensbourg

M. le Maire informe les élus qu'en raison d'un problème de budget, tous les travaux projetés sur la départementale D 16.4 ne pourront pas démarrer en 2024. Aussi, en union avec les élus de la commission voirie, il a été décidé de commencer par les travaux en entrée d'agglomération rue de Folgensbourg.

Dans ce dossier, la mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à la société AMS Ingénierie SàRL de Mulhouse.

★ Délibération n° 3 :

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour le programme voirie 2024 de la Commune de Wentzwiller.

La Commune de Wentzwiller prévoit de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour le programme voirie 2024 à la société MAS Ingénierie SàRL, 3 Boulevard de l'Europe, n° 93 Tour de l'Europe, 68100 MULHOUSE.

L'estimation prévisionnelle des travaux fixée par le maître d'ouvrage est de :

110'000 € HT

1. Entrée d'agglomération rue de Folgensbourg = 41'000 € HT
2. Chicanes rue de Folgensbourg = 9'000 € HT
3. Voie partagée rue Principale = 60'000 € HT

Le taux de rémunération se chiffre à 6 % et le forfait provisoire de rémunération proposé par AMS pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre ci-dessus décrite se chiffre à 6'600 € HT.

Le Conseil Municipal de Wentzwiller :

SOLLICITE le concours de AMS pour assurer la mission d'ingénierie ci-dessus décrite.

AUTORISE M. le Maire à signer le contrat d'ingénierie correspondant
PRECISE que les crédits correspondants inscrits au budget primitif 2024.

★ **Délibération n° 4 :**

Objet : Approbation des travaux sur la départementale 16.4 en traverse d'agglomération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
OUIE les explications de M. le Maire quant à la nécessité de mise en sécurité de la départementale 16.4 en traverse de l'agglomération

APPROUVE l'opération d'aménagements de sécurité en traverse d'agglomération

VALIDE le plan de financement présenté – dépenses imputées au budget primitif 2024.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches administratives et à signer tous les documents

Pour ces travaux, la commune a publié le 23 avril 2024 sur la plate-forme de publication des marchés publics gérée par l'Association des Maires du Haut-Rhin, Une procédure restreinte à laquelle tout opérateur économique peut demander à participer et dans laquelle seuls les opérateurs économiques invités par les pouvoirs adjudicateurs peuvent présenter une offre.

Sur les trois entreprises ciblées, seule TP3F de Blotzheim a postulé.

★ **Délibération n° 5 :**

Objet : Travaux en entrée d'agglomération rue de Folgensbourg.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'entrée en agglomération rue de Folgensbourg aux établissements TP3F rue de l'Artisanat 68730 BLOTZHEIM pour un montant de 42'450,50 € HT

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches administratives et à signer tous les documents

PRECISE que les dépenses ci-dessus ont été imputées au budget primitif 2024.

6. Divers

Une nouvelle date doit être fixée pour l'organisation de la journée citoyenne qui a dû être annulée en raison des élections municipales complémentaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 19 heures 15 minutes.

PILLERI Angelo

THUET Vincent

SPECKER Nathalie

SECCI Daniel

BIECHERT Jean-Marc

HAAB Charlotte

COLOMBO Chantal

SCHNEBELEN Nicolas

ALLEMANN Aimé

DOMANGE Charlotte